



## INVITATION PRESSE

### **Protéger, gérer, restaurer le milieu aquatique**

21 septembre 2009 - Salle Dewailly – Amiens - 14h30

*La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (2000/60/CE) impose aux états membres de l'Union Européenne un bon état écologique et chimique des masses d'eau de surface et souterraines d'ici à 2015. A son échelle, la FDAAPPMA80, légitimée d'une part par son rôle d'usager au travers de 20 000 pêcheurs et d'autre part, celui de gestionnaire au travers de sa structure départementale et des 57 AAPPMA qu'elle représente, décide de s'investir dans ce défi écologique et décide de construire un outil incontournable pour les acteurs de l'eau dans le choix des actions permettant de restaurer le milieu aquatique : le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicole ou PDPG.*

**Initié en 2005 par la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en étroite collaboration avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicole (PDPG) de la Somme constitue un véritable outil pour déterminer la gestion du milieu aquatique dans le département : Etat des lieux de cours d'eau, perspectives ambitieuses en matière de gestion et d'aménagement du territoire...**

Il s'agit aujourd'hui de le rendre opérationnel notamment au travers de Plans de Gestion Piscicole. Les Plans de Gestion Piscicole impliquent les détenteurs de droits de pêche, gestionnaires et partenaires techniques et/ou financiers (AAPPMA, associations de pêche locales, syndicats de rivière, AMEVA, ONEMA, Agence de l'Eau...). Soutenus par la Fédération de pêche, ils reprennent les conclusions du PDPG en programmant dans le temps et dans l'espace des actions en faveur du milieu comme la restauration de frayère, la diversification des écoulements, la création d'abris piscicoles ou encore des travaux d'entretien léger au bénéfice des riverains. A ce programme est naturellement associée une gestion cohérente de la ressource piscicole.

Ce rendez vous du 21 septembre 2009 a pour vocation de faire émerger de telles volontés et bien évidemment de sensibiliser élus et gestionnaires pour qu'ils intègrent au maximum les intérêts des 20 000 pêcheurs dans la gestion des milieux aquatiques du département ainsi que dans leur politique et ce afin de retrouver une un peuplement piscicole naturel et optimal. La Fédération de la Somme pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique souhaite afficher sa volonté et sa légitimité d'acteur, usager et gestionnaire du milieu aquatique.

**Comptant sur votre présence,**

**Ce lundi 21 septembre 2009 à partir de 14h30**

**Salle Dewailly, 3 Place Dewailly (à proximité du Coliseum) à Amiens**

---

Amiens, le 14 septembre 2009

Contacts presse : Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

Maryline VERNET – Chargée de mission – [fppma80technique@yahoo.fr](mailto:fppma80technique@yahoo.fr) – 06 13 82 16 32

Agence de l'Eau Artois Picardie : Christine Dericq - Tél : 03.27.99.90.26 – 06.27.34.46.29 – email : [c.dericq@eau-artois-picardie.fr](mailto:c.dericq@eau-artois-picardie.fr)

Cathy Debut – Tél: 03.27.99.83.27 – email: [c.debut@eau-artois-picardie.fr](mailto:c.debut@eau-artois-picardie.fr)

---

6 rue René Gambier BP 20 80450 CAMON

Tél. : 03 22 70 28 10 - Fax. : 03 22 70 28 11 - Mèl. : [somme.fedepeche@wanadoo.fr](mailto:somme.fedepeche@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.federationpeche.fr/80/](http://www.federationpeche.fr/80/)